

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

REGION AUVERGNE  
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT  
D'YSSINGEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept octobre à 17h30,  
le Bureau s'est réuni en séance ordinaire  
au siège communautaire (salle du Conseil),  
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.  
(Secrétaire de séance : Jean-Michel POINAS).

**Présents** : MM. CIBERT Gilles, DURIEUX Pierre, JURY Gilles,  
POINAS Jean-Michel, SANTY Jean-Pierre, SABY François-Régis,  
PEYRARD Guy et SOUVIGNET Bernard.

**Excusé** : Néant.

**Absent** : Néant.

Nombre de membres :

En exercice : **8**

Présents : **8**

Ayant pris part au vote  
(vote public) : **8**

○ Pour : **8**

○ Contre : **0**

○ Abstention : **0**

○ Blanc : **0**

○ Nul : **0**

\*\*\*\*\*

M. CIBERT, Vice-Président, rappelle la délibération de  
l'Assemblée Communautaire n° DC/2020-06-29/19 du 29 juin 2020  
donnant délégation au Bureau de la Communauté de Communes, pour  
la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la  
fixation et la modification des tarifs des différents services de la  
Communauté de Communes.

Il rappelle que les recettes de la saison culturelle 2024 sont  
incluses dans la régie de recettes de l'Office de Tourisme  
Intercommunal dont l'ensemble des tarifs est validé en début de chaque  
année civile.

M. CIBERT propose d'anticiper la fixation d'un tarif de la saison  
culturelle 2024 concernant le spectacle de Tanguy PASTUREAU  
compte tenu de la notoriété de cet artiste.

Date de convocation :

**Le 13 octobre 2023**

Date d'affichage :

**Le 13 octobre 2023**

**DECISION N° :**

**DB/2023-10-17/05**

**OBJET DE LA SEANCE :**

**Saison culturelle**

**Tarifs 2024 – Spectacle  
Tanguy PASTUREAU**

LE BUREAU, après en avoir délibéré sans débat contradictoire  
et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- fixe le tarif suivant pour le spectacle de Tanguy PASTUREAU  
dans le cadre de la saison culturelle 2024 de la Communauté  
de Communes :

SPECTACLE TANGUY PASTUREAU :

\* Place à l'unité (tarif normal) 20.00 €

\* Place à l'unité (tarif réduit\*) 12.00 €

(\*jeunes de 12 à 17 ans compris, étudiants, chômeurs  
sur justificatif, apprentis, personnes éligibles ADMR et  
accompagnateur ADMR)

**AR Prefecture**

043-244300307-20231017-DB2023101705-AU  
Reçu le 31/10/2023

- charge M. le Président d'émettre les titres de recettes sur ces bases,
- dit qu'il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET,  
Président,

Jean-Michel POINAS,  
Secrétaire,



**AR Prefecture**

043-244300307-20231017-DB2023101705-AU  
Reçu le 31/10/2023

*Certifié exécutoire par transmission  
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

*Affichage et publication effectués le*